

PARTICIPATION AU DEBAT LGV PACA

Le C.I.C GAPEAU « Comité d'Intérêt Commun des Riverains du Gapeau et de ses affluents » a été créé le 10 février 1999, suite à la crue du Gapeau des 17 et 18 janvier 1999 qui sinistra près de 600 familles. Notre intervention concernera donc, essentiellement les problématiques de l'impact de la LGV PACA, sur le bassin versant du Gapeau soit 873 km².

I. LA PROBLEMATIQUE EAU

A. INONDATIONS

Le Gapeau, fleuve côtier varois, et le Réal-Martin, son principal affluent ont des régimes méditerranéens caractérisés par de forts étiages en période de sécheresse et des crues violentes lors d'orages.

Lorsque le Gapeau est en crue, c'est un torrent qui quitte son lit et inonde dangereusement de très vastes zones urbanisées et fut la cause de décès par le passé.

Le bassin versant du Réal-Martin présente un ruissellement élevé lié à la nature cristalline des Maures. Le Réal-Martin déborde largement de son lit, de sa confluence avec le Réal Collobrier à Pierrefeu, et tout au long de la vallée de Sauvebonne où il se jette dans le Gapeau, 6 km en amont de la ville de Hyères.

Par conséquent les zones inondables sont nombreuses – sept villes ont un Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé -

Il est à noter que l'intensité des précipitations et l'imperméabilisation des sols, liés à l'augmentation croissante de l'urbanisation, ont amené les services de l'Etat à redéfinir à la hausse le débit des crues de référence.

Dans ce contexte, il est absolument nécessaire d'appréhender l'impact de la réalisation d'une LGV dans une zone géographique soumise à des crues torrentielles potentiellement meurtrières.

B. NAPPE SOUTERRAINE

De Pierrefeu à Cuers s'écoule une large dépression, transition entre Provence cristalline à l'est et calcaire à l'ouest et au nord. Dans ces fonds de vallées, d'importants dépôts d'alluvions quaternaires composés de cailloutis et de limons accompagnent le Réal-Martin et tous ses affluents s'écoulant sur les communes de Cuers et Puget-Ville. Une nappe développée aux potentialités élevées se situe à faible profondeur dans ces alluvions.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE RMC) identifie cette nappe comme milieu aquatique remarquable à forte valeur patrimoniale à préserver pour les générations futures. (P.J.1)

C. LES MASSIFS CALCAIRES

La future LGV doit traverser des zones géologiques karstiques, massif de la Sainte Baume, Siou Blanc, Barre de Cuers... Ces zones alimentées par une forte pluviométrie due au relief, font de ces massifs les châteaux d'eau de la région et constituent les réserves effectives ou potentielles en eau des communes limitrophes. Des résurgences importantes : la source du Raby à Signes, la source de la Foux à Cuers... Des rivières y prennent naissance et un réseau de rivières souterraines a creusé de nombreux avens.

Le SDAGE RMC identifie ces massifs karstiques comme milieux aquatiques remarquables à forte valeur patrimoniale et demande que soit définie une stratégie réaliste pour leur protection. (P.J.2)

D. IRRIGATION ET PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES

L'activité agricole a développé sur l'ensemble du bassin versant du Gapeau un important réseau d'irrigation géré par 27 associations syndicales autorisées - A.S.A. Il couvre plusieurs milliers d'hectares. Sa valeur patrimoniale est inestimable et ses droits sont inaliénables.

Le décret ministériel du 15 mai 1963 a déclaré les terres agricoles du Var, d'intérêt économique national. Elles devraient donc figurer au plan local d'urbanisme - P.L.U -, anciennement plan d'occupation des sols - P.O.S - des communes concernées comme zones agricoles protégées en vertu de l'article L 112-2 du code rural et être prises en compte dans l'enquête publique de la LGV PACA.

E. SECHERESSE

Dans le Var, le niveau des cours d'eau est au plus bas. Une série de restrictions générales est imposée par arrêté préfectoral... Les varois devront donc s'attendre à mettre la main au porte-monnaie pour payer les nouveaux investissements qui s'imposeront et s'ajouteront à leur facture d'eau, pour faire face à l'affluence de nouveaux résidents.

II. LES PROBLEMATIQUES ECONOMIQUES

Selon le réseau ferré de France, des TGV devraient continuer à circuler sur la ligne existante.

Il sera donc nécessaire de réaliser un investissement de plusieurs milliards d'euros, essentiellement à la charge du contribuable. Les communes varoises, déjà débordées par la croissance démographique, auront du mal à trouver le financement nécessaire pour le renouvellement de stations d'épuration saturées... et que les Conseils général et régional réduisent leurs subventions.

Nous sommes pourtant face à un véritable problème de santé publique !

A Toulon, le trafic TGV pourrait passer de 1,5 millions de voyages actuellement à 2,8 millions. Contrairement à ce qui est annoncé, la mise en circulation de nouveaux TGV ne contribuera pas à la diminution du trafic routier qui sera, au contraire, alimenté par l'accroissement de la population et nécessitera de nouvelles infrastructures.

On le comprend le serpent se mord la queue !

III. LES CONSEQUENCES DE LA CONSTRUCTION DE LA LGV PACA

L'impact des sociétés humaines sur leur environnement est un facteur aggravant connu du risque naturel.

La LGV aura un effet aggravant sur les inondations, la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Les remblais de la voie à grande vitesse créeront un obstacle à l'écoulement des eaux, comme lors de la crue du Gardon à Montfrin, les 8 et 9 septembre 2002, tandis que l'afflux d'une population nouvelle contribuera par le biais de l'urbanisation induite à augmenter l'imperméabilisation des sols et donc le ruissellement

L'usage de débroussaillants (désherbants surpuissants) pour l'entretien de la LGV menace gravement les nappes souterraines de valeur patrimoniale.

Le creusement des tunnels, dans les massifs calcaires risque de provoquer des effondrements dont les conséquences sont imprévisibles. Ce risque ne doit pas être sous estimé, encore moins occulté. Des déviations de rivières souterraines pourraient priver d'alimentation en eau des villages entiers. Sources tariées, rivières asséchées, au delà de l'environnement c'est toute l'économie qui sera affectée par la désertification.

Comment envisager l'approvisionnement en eau des populations nouvelles sachant que toutes les hypothèses de tracés de la future LGV menacent gravement la ressource locale et que le canal de Provence devrait servir uniquement à l'irrigation agricole – Loi du 21 juin 1865 relative à la constitution d'ASA et ses décrets d'application, et plus particulièrement le décret n° 63-509 du 15 mai 1963 (travaux d'aménagements agricoles – voir carte annexe) –. Les enjeux sont vitaux, les conflits qui existent déjà ne pourront que s'accroître.

IV. CONCLUSIONS

L'eau est source de vie.

Respectons notre patrimoine, héritage des générations passées et trésor des générations futures.

Dans le Var, et tout particulièrement sur le bassin versant du Gapeau, l'eau est un facteur limitant au développement de l'urbanisation. En amenant plus de 3 millions de visiteurs chaque année dans le Var, la LGV va à l'encontre d'un développement durable. Les risques liés à la mise en service de la LGV PACA sont sans commune mesure avec les bénéfices prétendus pour la population varoise.

Considérant que la future LGV PACA ne reconnaît pas l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines, génère de nouvelles situations de risques et ne prend pas en compte la gestion de l'eau, le C.I.C GAPEAU ne peut approuver le passage de la lgv paca sur le bassin versant du Gapeau.

SOURCES

- D.D.R.M (dossier départemental des risques majeurs)
– préfecture du Var –
- DIREN Languedoc-Roussillon (Direction régionale de l'Environnement)
– site Internet crue du Gardo –
- BRGM (Bureau de recherche géologique minier)
– atlas des eaux souterraines du Var –
- Association Découverte SAINTE-BAUME
- Guide technique n° 8 eau et aménagement du territoire
- S.A.G.E (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
Mode d'emploi n° 2 (chapitre 6 - page 30)
- LGV PACA
– (site Internet) –
- Réunion de proximité du 1 juin 2005 à Toulon